



## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GRANGE L'EVEQUE

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20 OCTOBRE 2025

#### *Etaient présents sous la présidence de Denis PHILIPPE :*

Dominique FLEURET, Nicolas MENNETRIER, Jean-Yves BRUNEAU, Annie SALAMI, David VINCENT.

#### *Etais présente sans pouvoir lui permettant de participer au vote :*

Angélique DROCOURT

#### *Etaient absentes excusés :*

Pascale SEVERIN, Laure THOYER

#### **1/ Désignation d'un secrétaire de séance**

Sur proposition du président et après appel de candidature, Mme Annie SALAMI est élue secrétaire.

#### **2/ Approbation du PV de la dernière séance**

M. Philippe apporte les précisions suivantes :

- M. Mickaël JULIEN a été recruté sur le poste précédemment occupé par M. Méan, décédé. M. JULIEN a pris ses fonctions lundi 13 octobre 2025. Il dispose des formations nécessaires en voirie et en bâtiment.

Sur proposition du président, le comité syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 16 juin 2025.

#### **3) Rapport de gestion 2024 de la société SPL Xdemat**

M. Philippe expose :

Par délibération du 2 juillet 2012 notre comité syndical a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du conseil d'administration de la société.

Par décisions du 25 mars 2025, le conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa treizième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 24 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2024 et les opérations traduites dans ces comptes, après avoir entendu le commissaire aux comptes qui n'a formulé aucune remarque.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement (en particulier en assemblée spéciale) et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître :

- un nombre d'actionnaires toujours croissant (3 340 au 31 décembre 2024),
- un chiffre d'affaires de 1 482 722 €,
- et un résultat de 314 965 €, affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 1 677 465 €. Ce résultat, qui s'inscrit dans la continuité des résultats obtenus depuis 2020, s'explique par la progression constante du nombre de collectivités actionnaires de la société et de leur utilisation pérenne des outils de dématérialisation de la SPL depuis la crise sanitaire ainsi que par la poursuite des effets de la nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance et désormais des développements mais également par la rémunération plus conséquente de placements bancaires.

Après examen, je prie le comité syndical de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

## **DÉLIBÉRATION**

Vu le code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du conseil d'administration,

Le comité syndical, après examen, décide à l'unanimité des membres présents d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à M. le président de cette communication.

## Informations diverses

### **Denis PHILIPPE**

- Pour le sinistre lié à la grêle, le dossier est en cours et en attente d'expertise par l'assureur.
- Une convention a été signée avec l'association un Temps pour soi. Ils interviennent dans la salle polyvalente les mercredi soir et le samedi matin. La mise à disposition du samedi matin est conditionnée à l'absence de location sur le week-end.
- L'armoire réfrigérée de la salle polyvalente est à remplacer. M. Bruneau propose de se rendre à la salle des ventes de Saint-Parres aux Tertres.
- Le réfrigérateur de l'atelier doit également être remplacé ainsi que le laveur haute pression.
- L'agent technique utilise le brûleur thermique de Saint-Lyé pour le désherbage du cimetière et devant l'école. Le résultat commence à être visible.
- La tondeuse a été endommagée lors du prêt à la commune de Saint-Lyé. Saint-Lyé prend en charge la réparation. La vidange reste prise en charge par le syndicat.
- Il est proposé d'arrêter la ligne téléphonique assurant le renvoi d'alarme de l'école en raison des coûts et car la mise en place de la fibre va empêcher son fonctionnement. La ligne sera transférée au local technique avec abonnement fibre.
- L'éclairage public du hameau passera en Led prochainement. M. Fleuret souhaite revoir la facturation de certaines rues, notamment celle des Genèvres.
- Illumination de Noël : la question se pose de mettre 40 guirlandes ou 15. La consommation n'est pas très onéreuse mais le montage/démontage coûte. Les élus proposent de ne rien changer cette année, notamment en raison des élections.
- Une personne sans abri a été prise en charge par les pompiers.
- L'invitation pour la cérémonie du 11 novembre va être envoyée prochainement.

### **Jean-Yves BRUNEAU**

- Les nids de frelons asiatiques sont pris en charge par la commune de Saint-Lyé.

### **David VINCENT**

- L'agent technique va retourner en formation bûcheronnage.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h21.

Le secrétaire de séance

Annie SALAMI



Le président,

Denis PHILIPPE

